



PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE LAURE-MINERVOIS (11)

Note de sensibilité écologique



LE PROJET

Client	Altaréa Energies Renouvelables
Projet	Projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Laure-Minervois (11)
Intitulé du rapport	Note de sensibilité écologique

LES AUTEURS

	Cereg Ingénierie <u>Siège social</u> : 399 Rue Georges Séguy – 34 080 MONTPELLIER Tél : 04.67.41.69.80 – montpellier@cereg.com SIRET : 492 706 338 00034 <u>Agence de Montpellier</u> : Siège www.cereg.com
---	--

Réf. Cereg - 2026-CI-000339

Id	Date	Etabli par	Vérifié par	Description des modifications / Evolutions
V1	05/2026	Tom Rigaud		

Certification



TABLE DES MATIERES

A. CADRAGE ENVIRONNEMENTAL	7
B. RELEVES DE TERRAIN	10
B.I. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES	11
B.II. RESULTATS DES OBSERVATIONS DE TERRAIN	13
B.II.1. Conditions de terrain	13
B.II.2. Relevés tous groupes	13
C. SYNTHESE DES SENSIBILITES ECOLOGIQUES DU SITE.....	17
C.I. ENJEUX ET RECOMMANDATIONS	18
C.I.1. Synthèse des enjeux.....	18
C.I.2. Recommandations	19
C.II. CONCLUSIONS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du projet	5
Figure 2 : Localisation des panneaux sur le foncier.....	6
Figure 3 : Carte des enjeux de la bibliographie (GBIF 2km)	12
Figure 4 : Carte de la faune et de la flore protégée et à enjeux forts et supérieurs	16
Figure 5 : Carte de synthèse des enjeux à l'échelle de la zone d'étude	18

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Zonages environnementaux dans un rayon de 5km.....	8
Tableau 2 : Liste des espèces protégées recensées dans la bibliographie (GBIF 2 km)	11
Tableau 3 : Tableau des inventaires de terrain	13
Tableau 4 : Habitats identifiés sur la zone d'étude – Identification des habitats d'intérêt communautaire et des habitats humides	13
Tableau 5 : Liste des espèces végétales à enjeux supérieurs effectuées sur site	15
Tableau 6 : Liste des espèces faunistiques recensées sur site lors des prospections	15

PREAMBULE

La société **ALTAREA ENERGIES RENOUVELABLES** envisage la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Laure-Minervois (11). Le projet s'implante à proximité du lieu-dit du pont sur le ruisseau de Taudou, sur la parcelle cadastrale D1031 actuellement occupée par une friche et entourée de friches, monocultures et vignobles.

L'emprise de la future centrale couvre une surface d'environ 0,6 ha.

Pour l'analyse écologique, deux périmètres ont été considérés :

- Une zone d'emprise du projet correspondant aux secteurs directement aménagés ;
- Une zone d'influence écologique élargie intégrant les milieux naturels adjacents susceptibles de jouer un rôle fonctionnel pour les espèces.

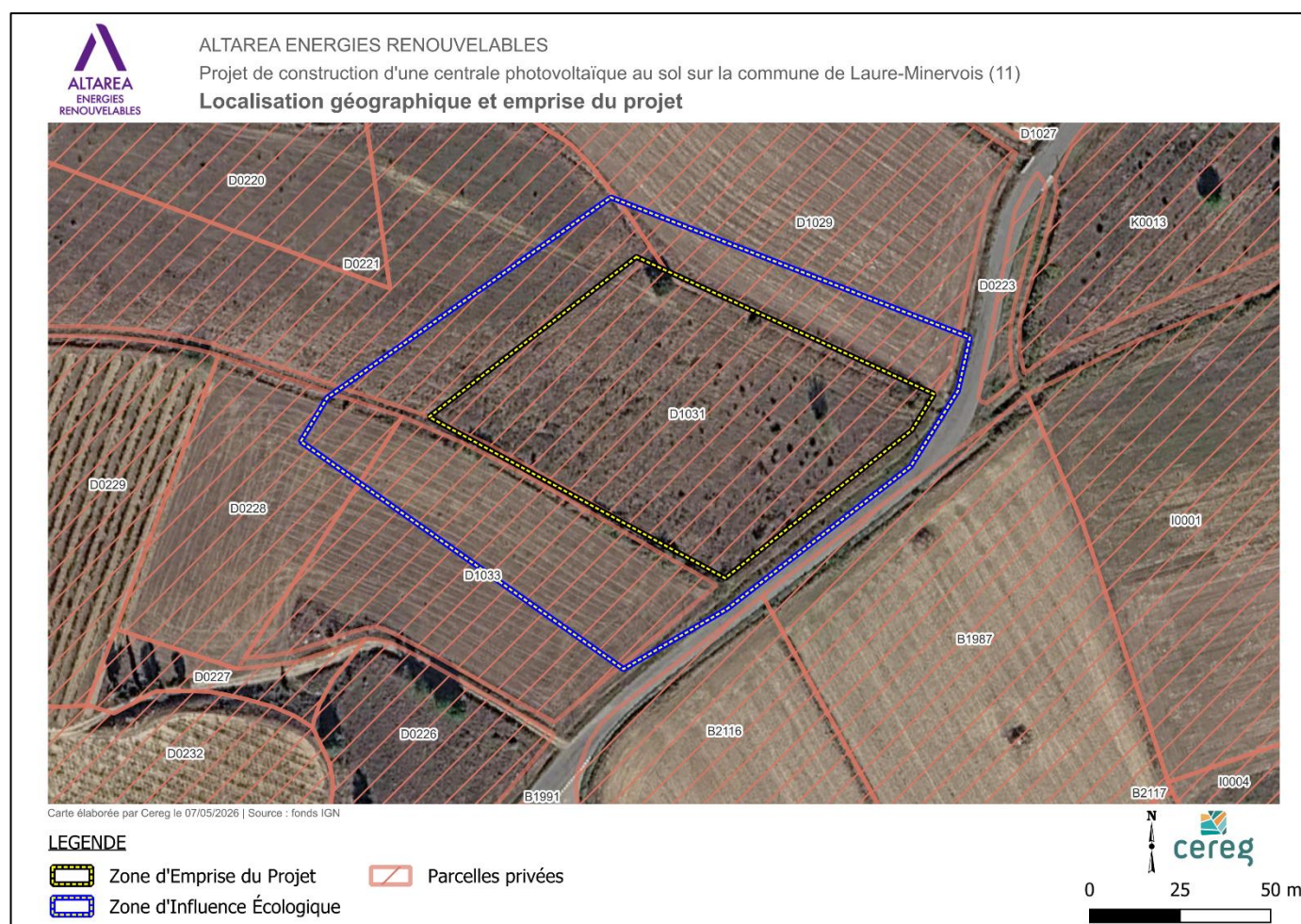


Figure 1 : Localisation du projet

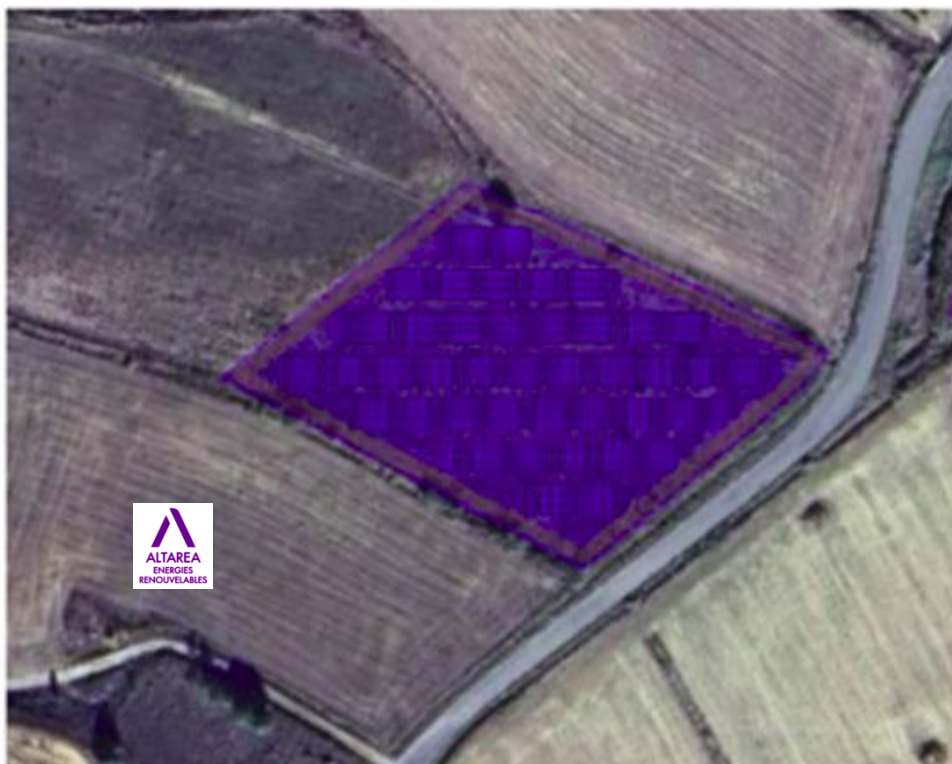


Figure 2 : Localisation des panneaux sur le foncier

A. CADRAGE ENVIRONNEMENTAL



Une analyse des zonages environnementaux a été réalisée dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude, afin d'identifier les périmètres réglementaires et les secteurs à enjeux écologiques susceptibles d'influencer le projet.

Les principaux zonages identifiés sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Zonages environnementaux dans un rayon de 5km

Type de zonage	Présence sur site	Distance (en km)	Nom du site
ZNIEFF de type 1	Non	1,4	Coteaux marneux de la Métairie Neuve
ZNIEFF de type 1	Non	2,1	Coteaux marneux de Villarlong
ZNIEFF de type 1	Non	2,3	Coteaux marneux de Lagardie
ZNIEFF de type 1	Non	3	Coteaux marneux du plateau de Fabas
ZNIEFF de type 2	Non	3,5	Ancien étang de Marseillette
PNA	Oui		Pie-grièche à tête rousse
	Oui		Lézard ocellé (Présence avérée)
	Oui		Faucon crécerellette (Dortoirs)
	Oui		Chiroptères (Enjeu fort)
	Non	1	Outarde canepetière (Domaine vital)
	Non	4,6	Odonates
	Non	3,4	Faucon crécerellette (Domaines vitaux)
	Non	3,7	Aigle de Bonelli (domaines vitaux)
Forêt publique	Non	0,68	Forêt communale de Laure-Minervois
SRCE - SRADDET	Non	2,1	Réservoir milieux ouverts
SRCE - SRADDET	Non	2,1	Réservoir milieux boisés
SRCE – SRADDET	Non	0,26	Cours d'eau linéaire
SRCE – SRADDET	Non	1,9	Corridors surfaciques boisés
SRCE – SRADDET	Non	2,2	Corridors surfaciques ouverts
Zone humide	Non	1,25	Zone humide potentielle « Les estagnols »
Zone humide	Non	3,3	Zone humide potentielle « Etang de la Marseillette »

Plusieurs sensibilités écologiques se distinguent à l'échelle du contexte environnemental élargi, sans pour autant traduire systématiquement des enjeux directs au droit du site.

Le secteur s'inscrit dans un environnement présentant une forte sensibilité liée aux milieux ouverts méditerranéens et aux coteaux marneux, comme en témoignent les nombreuses ZNIEFF de type I situées dans un rayon rapproché autour du site d'étude (« Coteaux marneux de la Métairie Neuve », de Villarlong, de Lagardie ou encore du plateau de Fabas). Une ZNIEFF de type II liée à l'ancien étang de Marseillette est également présente à environ 3,5 km.

Plusieurs espèces faisant l'objet d'un Plan National d'Actions (PNA) sont connues à proximité ou au sein du secteur étudié, notamment le Pie-grièche à tête rousse, le Lézard ocellé, le Faucon crécerellette ainsi que les chiroptères, traduisant l'intérêt

écologique global du territoire pour l'avifaune patrimoniale et les espèces méditerranéennes. Des enjeux plus diffus concernent également l'Outarde canepetière, l'Aigle de Bonelli et les odonates à l'échelle paysagère.

Le contexte écologique local est également marqué par la présence de continuités écologiques identifiées au SRCE-SRADDET, avec des réservoirs et corridors liés aux milieux ouverts, boisés et au réseau hydrographique à proximité du site. Enfin, plusieurs zones humides potentielles sont recensées dans l'environnement proche, notamment le secteur des Estagnols et l'Étang de Marseillette.

B. RELEVES DE TERRAIN



B.I. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

Les données bibliographiques utilisées dans le cadre du présent document sont issues de bases de données naturalistes GBIF, consultées le 30/03/2026.

Ces données ont été analysées à l'échelle d'un rayon de 2 km autour de la zone d'étude afin d'identifier les espèces à enjeu potentielles.

Tableau 2 : Liste des espèces protégées recensées dans la bibliographie (GBIF 2 km)

Taxon	Enjeu local de conservation à l'échelle du groupe taxonomique (bibliographie)	Principales espèces du groupe justifiant ce niveau d'enjeu (espèces protégées ou PNA)
Flore	<i>Enjeu modéré</i>	Ophrys bombyle et Badasse
Invertébrés	<i>Enjeu modéré</i>	Zygène cendrée et Cordulie à corps fin
Amphibiens	<i>Enjeu modéré</i>	Crapaud calamite et Triton marbré
Reptiles	<i>Enjeu fort</i>	Lézard ocellé
Oiseaux	<i>Enjeu fort</i>	Pie-grièche méridionale, Pie-grièche à tête rousse, Bruant Ortolan, Milan royal
Mammifères	<i>Enjeu très faible</i>	Aucune espèce à enjeu
Chiroptères	<i>Enjeu modéré</i>	PNA, aucune espèce recensée en bibliographie

Au vu des caractéristiques du site d'étude, les espèces présentées ci-dessus les plus propices à fréquenter la zone sont le Lézard ocellé, susceptible d'utiliser les lisières de friches, ronciers et haies présentes en périphérie du site pour ses déplacements, son repos ou son alimentation, ainsi que plusieurs espèces d'oiseaux de milieux agricoles ouverts et semi-ouverts telles que la Pie-grièche méridionale, la Pie-grièche à tête rousse ou le Bruant ortolan. Ces espèces peuvent exploiter les friches et zones herbacées pour l'alimentation, tandis que les haies et ronciers périphériques constituent des supports favorables au repos, à la chasse ou à la nidification.

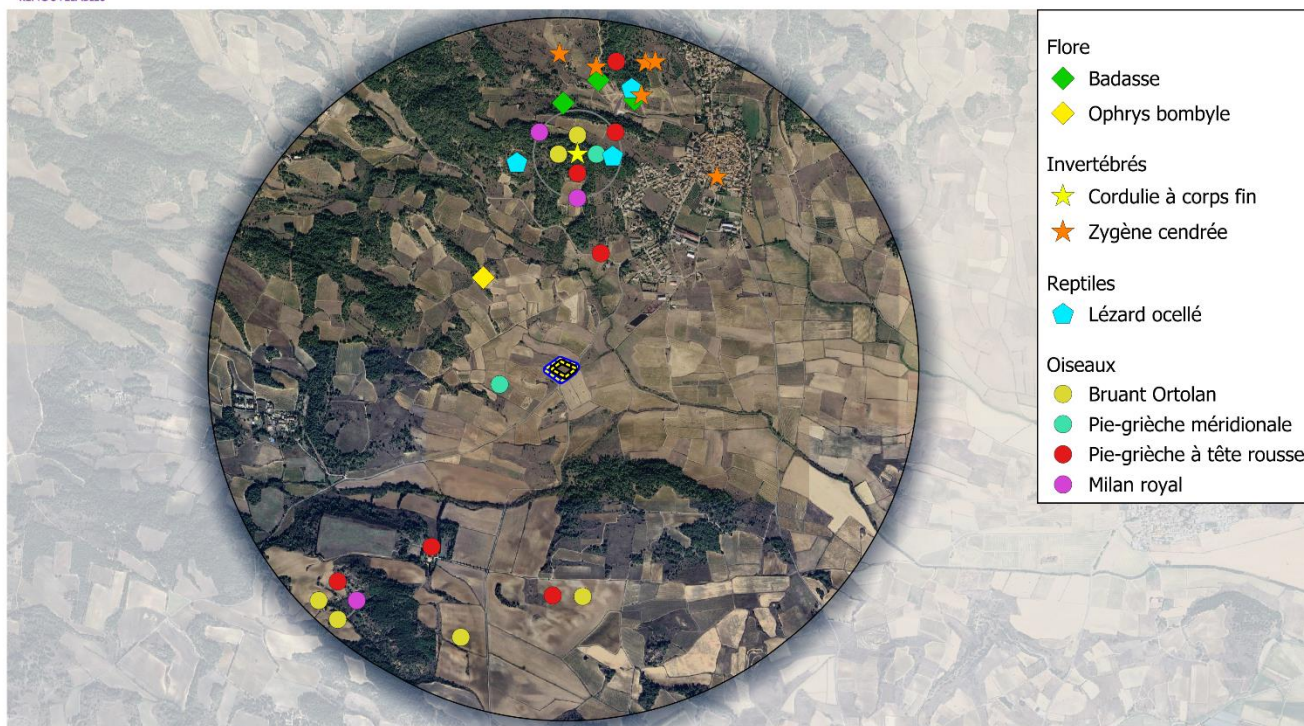
Les habitats présents peuvent également être favorables à certaines espèces d'invertébrés patrimoniaux liées aux milieux ouverts et thermophiles, ainsi qu'à une flore d'intérêt local telle que l'Ophrys bombyle. À l'inverse, les amphibiens apparaissent peu susceptibles de fréquenter régulièrement le site en raison de l'absence de point d'eau ou d'habitat aquatique favorable. Les chiroptères pourraient quant à eux utiliser ponctuellement le secteur comme zone de transit ou de chasse, principalement le long des éléments arborés périphériques.



ALTAREA ENERGIES RENOUVELABLES

Projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Laure-Minervois (11)

Synthèse des enjeux de la bibliographie (GBIF 2km)



Carte élaborée par Cereg le 11/05/2026 | Source : fonds IGN

LEGENDE



Zone d'Emprise du Projet



Zone d'Influence Éloignée



Zone d'Influence Écologique



Figure 3 : Carte des enjeux de la bibliographie (GBIF 2km)

B.II. RESULTATS DES OBSERVATIONS DE TERRAIN

B.II.1. Conditions de terrain

Les inventaires de terrain ont été réalisés le 23/04/2026.

Tableau 3 : Tableau des inventaires de terrain

Intervenant	Spécialité	Groupes biologiques	Date de terrain	Météorologie (T° moy, climat)	Amplitude horaires
Jaouen FRAISSE	Écologue	Habitats, Flore, Invertébrés, Amphibiens, Reptiles, Mammifères	23/04/2026	11 - 15 °C, Couvert, 20 km/h de vent	9h – 12h
Lucas Collange	Écologue	Oiseaux			

B.II.2. Relevés tous groupes

Tableau 4 : Habitats identifiés sur la zone d'étude – Identification des habitats d'intérêt communautaire et des habitats humides

Code Eunis	Libellé Eunis	Code Corine	Libellé Corine	Code Habitat d'intérêt communautaire	Libellé Habitat d'intérêt communautaire	Habitats humides - Arrêté du 24 juin 2008	Enjeu local de conservation
F3.131	Ronciers	31.831	Ronciers				Modéré
FA.3	Haies d'espèces indigènes riches en espèces						Modéré
FB.4	Vignobles	83.21	Vignobles				Faible
E5.1	Végétations herbacées anthropiques	87	Terrains en friche et terrains vagues			Potentiel	Faible
I1.3	Terres arables à monocultures extensives	82.3	Culture extensive				Faible
I1.5	Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées	87	Terrains en friche et terrains vagues			Potentiel	Faible



ALTAREA ENERGIES RENOUVELABLES

Projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Laure-Minervois (11)

Habitats présents sur la zone d'étude

Carte élaborée par Cereg le 07/05/2026 | Source : fonds IGN

LEGENDE

Zone d'Emprise du Projet
 Zone d'Influence Écologique



La zone d'étude est majoritairement composée de friches et jachères agricoles correspondant à des milieux ouverts anthropisés à végétation herbacée basse. Ces habitats dominants traduisent un contexte agricole extensif offrant un intérêt écologique modéré, notamment pour l'avifaune des milieux ouverts et certains reptiles ou invertébrés thermophiles.

Des habitats plus diversifiés sont également présents en périphérie immédiate du site, avec quelques linéaires de haies d'espèces indigènes et un secteur de ronciers. Ces éléments constituent des habitats relais intéressants pour la petite faune, en particulier pour les oiseaux, reptiles et chiroptères, en offrant des zones de refuge, de déplacement ou d'alimentation.

Un secteur de vignoble ainsi que des terres arables cultivées sont également recensés au sein de la zone d'influence écologique.

Ces habitats, fortement anthropisés, présentent un intérêt écologique plus limité mais participent au fonctionnement global de la mosaïque agricole locale.

Aucun habitat humide ou à forte naturalité n'a été identifié au sein de l'emprise étudiée. Globalement, le site présente ainsi des enjeux écologiques principalement liés aux milieux agricoles ouverts et à leurs éléments semi-naturels périphériques.

Tableau 5 : Liste des espèces végétales à enjeux supérieurs effectuées sur site

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Protection nationale	Protection régionale	Directive Habitats	PNA	ZNIEFF	CNPN	Espèces de Zone humide	EEE	Enjeu régional de conservation	Enjeu local de conservation
<i>Galium spurium</i>	Petit gratteron	LC										Modéré	Modéré
<i>Scandix pecten-veneris</i>	Scandix peigne-de-Vénus	LC										Modéré	Modéré

Tableau 6 : Liste des espèces faunistiques recensées sur site lors des prospections

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale (LR)	Protection nationale	Protection régionale	Protection départementale	Directive Habitats	PNA	ZNIEFF	CNPN	Enjeu régional de conservation	Enjeu local de conservation
Oiseaux : 3 espèces observées (2 à enjeu modéré et 1 à enjeu faible)												
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	VU	LC	Article 3							Modéré	Modéré
<i>Galerida cristata</i>	Cochevis huppé	LC	LC	Article 3							Modéré	Modéré
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	LC	LC	Article 3							Faible	Faible
Invertébrés : 1 espèce observée (enjeu très faible)												
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane	LC	LC								Très faible	Très faible
Amphibiens : aucune espèce observée												
Reptiles : aucune espèce observée												
Mammifères (hors chiroptères) : aucune espèce observée												
Chiroptères : aucune espèce observée												

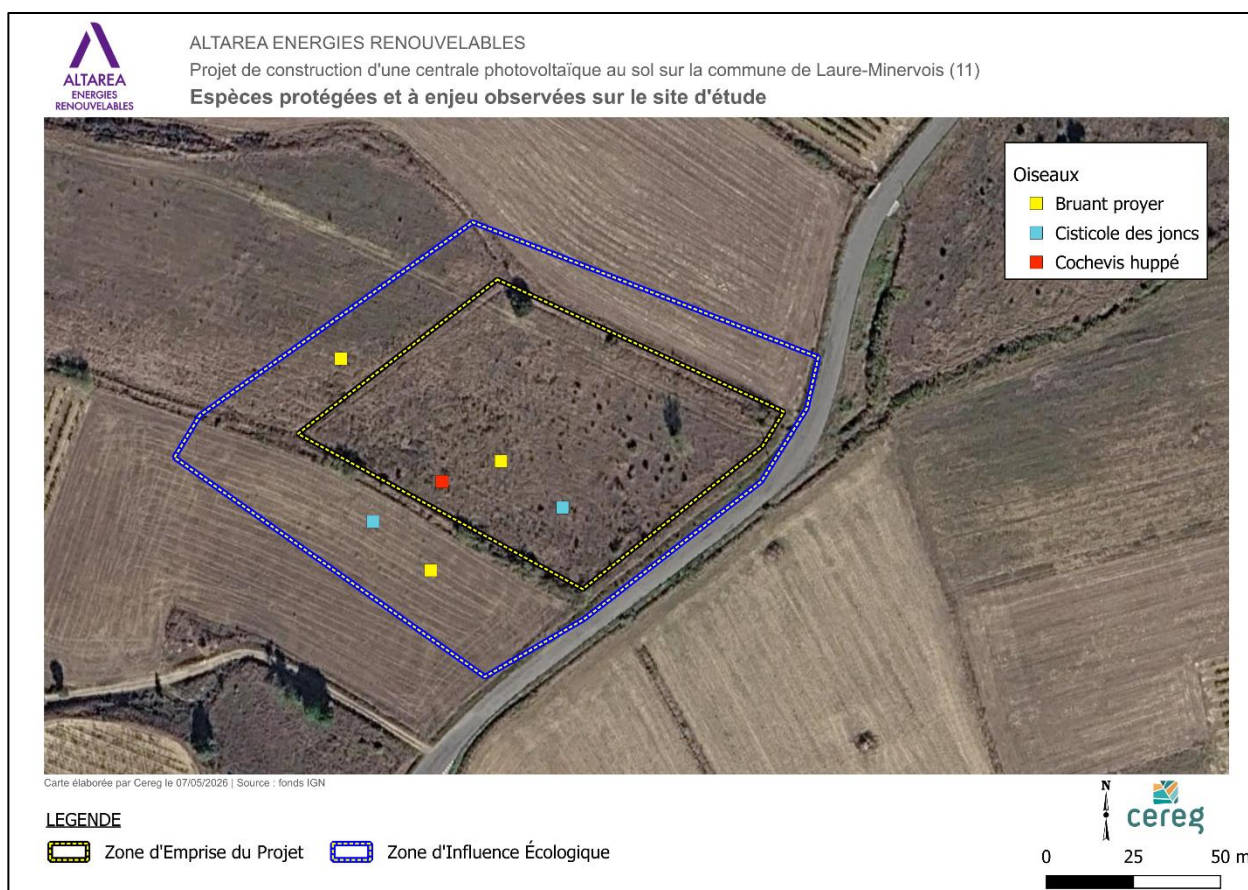


Figure 4 : Carte de la faune et de la flore protégée et à enjeux forts et supérieurs

Les enjeux faunistiques observés concernent principalement l'avifaune. Au total, seulement 3 espèces d'oiseaux protégées mais à enjeu faible à modéré ont été contactées sur la zone d'emprise du projet. Aucun nid n'a été trouvé sur la zone, laissant penser que les espèces nicheuses dans ce type de milieu ouvert (notamment le Cochevis huppé) ne nichent pas sur le site d'étude. Ces espèces peuvent cependant s'alimenter sur le site.

Aucune espèce d'amphibien ou de reptile n'a été observée directement sur la zone d'étude. Toutefois, la présence d'un terrier situé au sud-ouest, en dehors de l'emprise, est susceptible de constituer un habitat favorable au Lézard ocellé ainsi qu'à d'autres reptiles patrimoniaux. De même, un pierrier relativement important localisé au nord-est, également hors zone d'étude, peut représenter un habitat de refuge favorable pour l'herpétofaune.

Concernant les invertébrés, les habitats ouverts et herbacés présents sur site pourraient être favorables à certaines espèces thermophiles, comme la Magicienne dentelée, espèce protégée. Cependant son absence dans la bibliographie, limite cette potentialité.

C. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS ÉCOLOGIQUES DU SITE



C.I. ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

C.I.1. Synthèse des enjeux

Au regard des habitats recensés et de leur état de conservation d'une part et au regard des espèces avérées ou potentielles d'autre part, il ressort que la zone d'étude présente un niveau d'enjeux global jugé **faible** en termes d'habitat d'espèces et de fonctionnalités pour la faune.

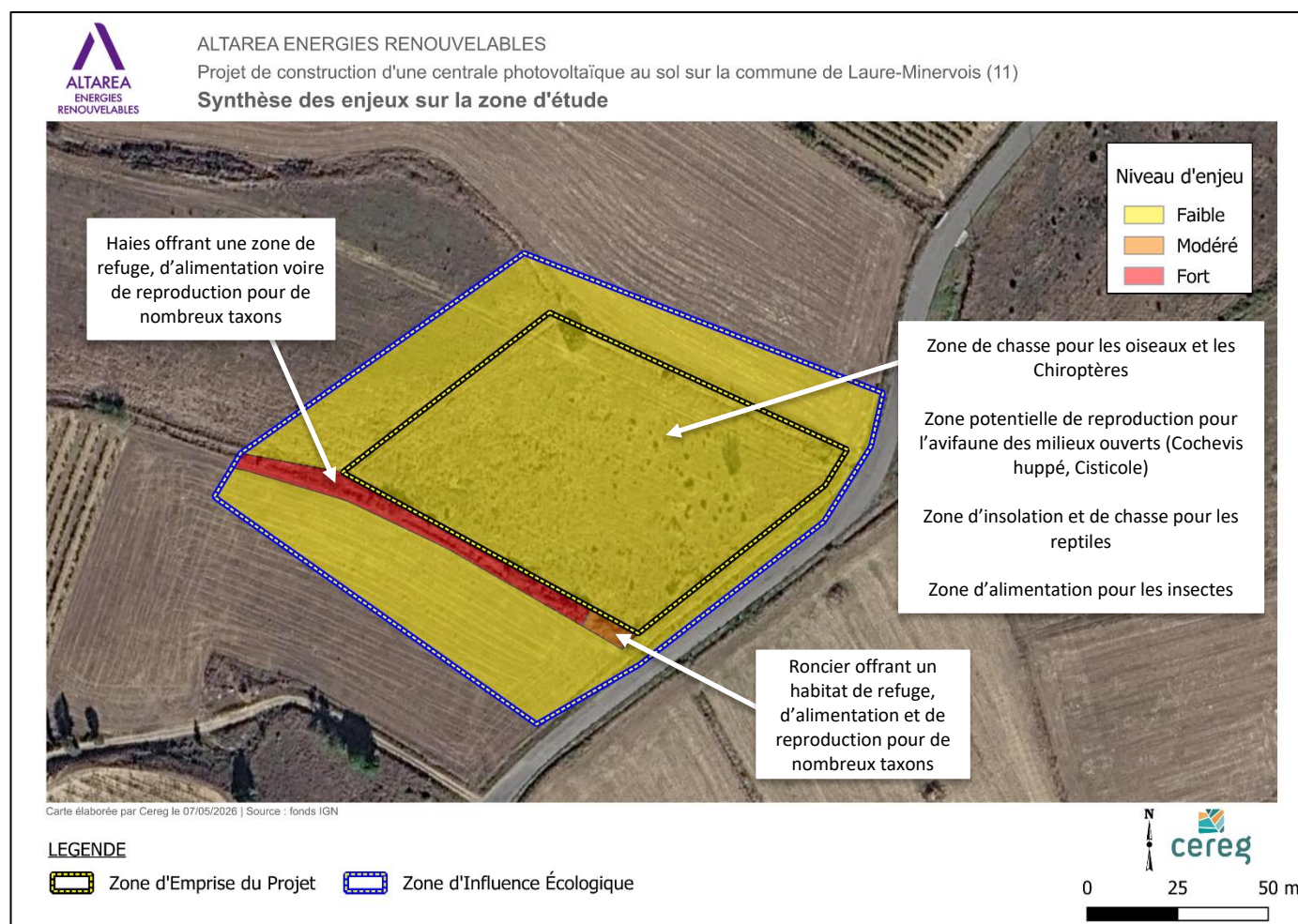


Figure 5 : Carte de synthèse des enjeux à l'échelle de la zone d'étude

C.I.2. Recommandations

Les enjeux écologiques identifiés sur la zone d'étude apparaissent globalement faibles et ne constituent pas de contrainte majeure à la réalisation du projet. En raison de la nature du projet, de sa localisation et de son emprise, plusieurs recommandations sont proposées afin de limiter les potentiels impacts. Ceci notamment pour éviter et réduire les impacts du projet sur l'ensemble de la faune, de la flore ou des habitats.

C.I.2.1. Recommandations d'évitement

- **Délimiter et respecter les emprises du projet** afin de ne pas impacter les milieux naturels présents aux alentours de la zone d'étude. Cela permettra également de garder intactes les zones de refuge pour la faune présente. Une attention particulière devra notamment être portée aux haies et au roncier localisés au sud-ouest du site, qui constituent les principaux éléments à enjeu écologique identifiés lors des prospections. Ces habitats jouent un rôle de refuge, d'alimentation voire de reproduction pour plusieurs taxons. Leur préservation devra être privilégiée et une mise en défens temporaire pourra être réalisée durant les travaux si nécessaire.

C.I.2.2. Recommandations de réduction

- **Adapter la phase de chantier à la phénologie des espèces** en programmant le démarrage des travaux hors de la période de nidification des oiseaux. En effet, les habitats ouverts présents sur site sont susceptibles d'être utilisés ponctuellement par des oiseaux nicheurs au sol, notamment la Cisticole des joncs et le Cochevis huppé observés lors des inventaires. Il est donc préconisé d'exécuter les travaux entre septembre et février. Durant cette période la majorité des espèces restent mobiles, peuvent être effarouchées et donc quitter l'emprise où ont lieu les travaux le temps de leur exécution.
- **Adapter les aménagements paysagers afin de favoriser le développement d'une végétation et d'habitats favorables aux différents groupes faunistiques** (avifaune en particulier) en termes d'habitat et de fonctionnalités écologiques. Ils seront composées d'essences locales exclusivement avec une composition diversifiée afin de maximiser leur intégration écologique et leur résilience. Les haies seront composées d'un ensemble d'essences parmi les suivantes : Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Troène commun (*Ligustrum vulgare*), Viorne lantane (*Viburnum lantana*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), Noisetier (*Corylus avellana*), Églantier (*Rosa canina*).
- **Mettre en place un chantier responsable afin de ne pas impacter les habitats naturels présents aux alentours.** De ce fait, des bacs de rétention souples ainsi que des kits antipollution (kits absorbants) seront présents à disposition sur le chantier pour permettre de traiter rapidement toute pollution liée à une fuite sur un véhicule ou un engin.



- Ne laisser aucun produit toxique ou polluant sur site en dehors des horaires des heures de travaux afin que ces produits ne soient dispersés dans le milieu naturel (vandalisme, accident, aléa naturel).
- Vérifier la contenance des matières externes apportées sur site. Il convient de s'assurer qu'aucun rhizome ou bulbe de plante exotiques n'est présent sur les engins de travaux et est susceptible de se développer après la phase travaux.

C.I. CONCLUSIONS

Les prospections de terrain ont mis en évidence une faible richesse spécifique, avec essentiellement des espèces d'oiseaux de milieux ouverts à faibles à modérés enjeux de conservation. Aucun amphibien, reptile, mammifère terrestre ou chiroptère n'a été observé au sein de la zone d'étude. Quelques potentialités écologiques demeurent toutefois à proximité immédiate du site pour certains reptiles, en lien avec des habitats favorables localisés hors emprise.

Au regard des sensibilités écologiques identifiées, la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction proposées permettra de limiter significativement les impacts du projet. Les impacts résiduels sont ainsi jugés faibles et non-significatifs. Sous réserve de l'application des mesures d'évitement recommandées, le projet apparaît donc compatible avec les enjeux écologiques recensés et peut être poursuivi.



www.cereg.com